

POLITIQUE

REMBOURSEMENT



CLUB DE SOCCER VALLEYFIELD

POLITIQUE

REMBOURSEMENT

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Veillez en premier lieu prendre connaissance des deux (2) cas d'exception dits généraux, applicables à l'ensemble des classes et catégories. Par la suite, nous vous invitons à consulter la section correspondant à la classe du joueur pour lequel vous désirez soumettre une demande de remboursement pour connaître les conditions de remboursement.

CAS D'EXCEPTION GÉNÉRAUX

Raison médicale

Toute blessure compromettant la saison en cours du joueur.

Remboursement : Frais d'inscription au prorata des parties à disputer suivant la date du billet médical, moins Les frais de gestion

Documents à fournir :

1. Un billet médical précisant la date de la blessure, l'incapacité à jouer et la période d'arrêt prescrite.
2. Le formulaire DEMANDE DE REMBOURSEMENT dûment complété.

AUCUN REMBOURSEMENT DANS LES CAS SUIVANTS :

1. Inscription annulée en raison de faux renseignements déclarés sur les documents d'inscription.
2. Lorsqu'un joueur a déjà disputé un ou des matchs / entraînements au sein du Club et qu'il décide d'aller jouer dans une autre association pendant la saison en cours.

Frais de gestion :

En cas de situation exceptionnelle, cela sera étudié par la direction générale.

** Il est à noter que tout demande de remboursement peut prendre jusqu'à 6 semaines pour le traitement!*